

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

MY HOME IN THE ALPS

INFORMATION IMPORTANTE - SÉJOURS DE PLUS DE 14 JOURS

Pour les séjours supérieurs à 14 jours consécutifs : Paiement intégral (100%) exigé dans la semaine suivant le versement de l'acompte - Montant intégralement non remboursable - Aucune annulation possible - Aucune modification de dates possible - Aucune exception (maladie, empêchement, force majeure). Il est fortement recommandé de souscrire une assurance annulation. En réservant, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces conditions et les accepter expressément.

ARTICLE 1 : RELATIONS ENTRE LES PARTIES

Les relations entre les parties sont régies par les dispositions de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et le décret n° 94-490 du 15 juin 1994. Le présent document constitue l'information des parties préalable à l'engagement des parties et la conclusion du contrat implique l'acceptation sans réserve des présentes.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS - SÉJOURS COURTS ET SÉJOURS LONGS

Séjours courts : toute location d'une durée égale ou inférieure à 14 jours consécutifs.

Séjours longs : toute location d'une durée supérieure à 14 jours consécutifs (2 semaines).

Les modalités de paiement, d'annulation et de modification diffèrent selon la catégorie du séjour.

ARTICLE 3 : FORMATION DU CONTRAT

Les réservations sont fermes dès le versement d'un acompte de 30% du prix total de la location et au retour de l'exemplaire du contrat signé du client. Tout versement d'acompte vaut acceptation des conditions générales de location. Des frais de dossier sont facturés en sus du prix de la location. Les frais de dossier sont NON REMBOURSABLES en toutes circonstances, quelle que soit la date d'annulation.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1 SÉJOURS COURTS (14 jours ou moins)

Acompte : 30% du prix total (hors frais de dossier) à la réservation. Solde : 70% + frais de dossier à régler 44 jours avant le début de la location. Tout paiement non effectué dans les délais donnera lieu à l'application de pénalités de retard au taux BCE + 7%.

4.2 SÉJOURS LONGS (plus de 14 jours)

Acompte de 30% à la réservation (hors frais de dossier). Solde de 70% + frais de dossier à régler INTÉGRALEMENT dans les 7 jours suivant le versement de l'acompte. Le montant intégral versé est DÉFINITIVEMENT ACQUIS AU BAILLEUR. AUCUN remboursement ne sera accordé en cas d'annulation, quel que soit le délai. AUCUNE exception (maladie, force majeure, etc.). En cas de non-paiement du solde sous 7 jours : réservation annulée et acompte conservé. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance annulation.

ARTICLE 5 : RÉSERVATION TARDIVE

Si le contrat intervient moins de 45 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement est exigée à la signature du contrat, quelle que soit la durée du séjour.

ARTICLE 6 : CAUTION - DÉPÔT DE GARANTIE

La caution est destinée à couvrir les dégradations et autres frais éventuels. Son montant est fixé dans les présentes. Le logement doit être restitué en parfait état de propreté. Un état des lieux est établi après chaque séjour. Le dépôt de garantie sera restitué sous 15 jours après le départ, déduction faite des éventuels dommages.

ARTICLE 7 : ÉTAT DES LIEUX

Une fiche d'observation est fournie au début du séjour. Toute observation doit être effectuée dans les 24 heures suivant l'entrée. En l'absence d'observations dans ce délai, le logement est réputé en parfait état. Le locataire est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille.

ARTICLE 8 : CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Le client s'interdit de la dépasser. À défaut, l'agence peut refuser les personnes supplémentaires et le contrat sera considéré comme rompu. Le tarif reste identique même si le nombre de participants est inférieur à la capacité contractuelle.

ARTICLE 9 : INTERRUPTION DU SÉJOUR

En cas d'interruption du séjour ou de séjour écourté du fait du locataire, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 10 : MAINTIEN DANS LES LIEUX

Le contrat cesse à l'expiration du terme fixé. La location ne pourra être prorogée sans l'accord préalable et écrit de l'agence. Toute occupation au-delà des dates stipulées expose à des poursuites pour occupation illégale.

ARTICLE 11 : CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR. La date retenue est la date de présentation de la lettre recommandée.

11.1 SÉJOURS COURTS (14 jours ou moins)

De 3 à 6 mois avant : 10% + frais de dossier retenus

De 89 à 45 jours avant : 30% (acompte) + frais de dossier retenus

De 44 jours jusqu'à l'arrivée : 100% + frais de dossier retenus

Les frais de dossier sont NON REMBOURSABLES. À partir de 44 jours avant l'arrivée, la totalité du prix reste acquise au bailleur, même si elle n'a pas encore été versée.

11.2 SÉJOURS LONGS (plus de 14 jours)

RÉSERVATION FERME ET DÉFINITIVE - INTÉGRALEMENT NON REMBOURSABLE. Le montant intégral payé reste DÉFINITIVEMENT ACQUIS AU BAILLEUR. AUCUN remboursement, quel que soit le délai. AUCUNE exception (maladie, force majeure, etc.). Le locataire renonce expressément à tout recours en remboursement. Assurance annulation fortement recommandée.

L'agence n'est pas responsable du transport des clients ni d'une impossibilité de rejoindre le lieu de villégiature.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DE DATES OU DE BIENS

12.1 SÉJOURS COURTS (14 jours ou moins)

Modification de dates :

De 3 à 6 mois avant : Possible, frais de dossier + ajustement tarif

De 90 à 45 jours avant : Annulation + nouvelle réservation. Acompte conservé (30% + frais). Frais de dossier supplémentaires.

Prix supérieur = payer différence. Prix inférieur = différence conservée.

Moins de 45 jours avant : Annulation + nouvelle réservation. 100% + frais conservés. Prix supérieur = payer différence. Prix inférieur = différence conservée.

Changement de bien :

De 3 à 6 mois avant : Possible avec accord de l'agence, frais de dossier + ajustement tarif

De 90 à 45 jours avant : Annulation + nouvelle réservation. Acompte conservé (30% + frais). Frais de dossier supplémentaires. Prix supérieur = payer différence. Prix inférieur = différence conservée.

Moins de 45 jours avant : Annulation + nouvelle réservation. 100% + frais conservés. Prix supérieur = payer différence. Prix inférieur = différence conservée.

12.2 SÉJOURS LONGS (plus de 14 jours)

AUCUNE modification de dates ou de bien n'est possible sans accord de l'agence. Toute demande = annulation sans remboursement. Une nouvelle réservation nécessitera un nouveau paiement intégral.

ARTICLE 13 : DIVERS

Interdiction de sous-location. Animaux non admis sauf accord préalable. Interdiction de fumer dans les locaux. Le locataire doit respecter le règlement intérieur et signaler sans délai tout dysfonctionnement. État des risques naturels et technologiques fourni sur demande.

ARTICLE 14 : ASSURANCES

Il est fortement recommandé au locataire de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que les biens mobiliers confiés pour la durée du séjour. Le logement est assuré par le propriétaire, et l'agence SARL MyHome est couverte par sa responsabilité civile professionnelle.

ARTICLE 15 : DROIT DE RÉTRACTATION

Délai de 7 jours francs pour rétracter sans motif ni pénalité. Remboursement sous 30 jours. Pour séjours longs (plus de 14 jours) : applicable uniquement dans les 7 jours suivant la réservation.

ARTICLE 16 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec AR. L'agence est mandataire du propriétaire loueur qui assume la responsabilité de la qualité de l'hébergement.

ARTICLE 17 : LITIGES ET MÉDIATION

Droit français applicable. Juridiction compétente : Tribunaux de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie). En cas de litige non résolu, recours possible à la médiation de la consommation : MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17, site : <https://www.mtv.travel> (saisine gratuite).

ANNEXE - TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

SÉJOURS COURTS (14 jours ou moins)

Païement : Acompte 30% + Solde 70% à 44 jours. Réservation tardive (moins de 45 jours) : 100% exigés.

Annulation : de 3 à 6 mois : 10% + frais | 89-45j : 30% + frais | Moins de 45j : 100% + frais

Modification dates : Plus de 90j : Frais de dossier | 90-45j : Annulation + nouvelle résa, acompte conservé, frais de dossier | Moins de 45j :

Annulation + nouvelle résa, 100% conservés

Changement bien : Plus de 90j : Frais de dossier | 90-45j : Annulation + nouvelle résa, acompte conservé, frais de dossier | Moins de 45j :

Annulation + nouvelle résa, 100% conservés

Frais de dossier : NON REMBOURSABLES

SÉJOURS LONGS (plus de 14 jours)

Païement : 100% OBLIGATOIRE sous 7 jours après acompte

Annulation : AUCUN REMBOURSEMENT

Modification : POSSIBLE dans la limite disponibilités.

Caractère : FERME ET DÉFINITIF - NON REMBOURSABLE